

Règlement RANDONNÉE NOCTURNE – Samedi 17 mai 2025

L'ÉVÈNEMENT / PARCOURS

La Communauté de Communes Terroir de Caux service office de Tourisme organise une randonnée nocturne avec 3 parcours au choix :

- Boucle au départ d'Auffay, Val-de-Scie (32 km)
RDV sous les Halles de la mairie d'Auffay, Val-de-Scie
Enregistrement au point de contrôle à partir de 15h30
Départ à 17h00

Les communes traversées sont : Val-de-Scie, Heugleville-sur-Scie, Saint-Hellier, Les Grandes-Ventes, Muchedent, Torcy-le-Grand, Les Cent-Acres, Le Catelier, Cropus, Notre Dame du parc, Saint-Denis-sur-Scie.

- Auffay → Muchedent (21 km)
RDV sous les Halles de la mairie d'Auffay, Val-de-Scie
Enregistrement au point de contrôle à partir de 15h30
Départ à 17h00

Les communes traversées sont : Val-de-Scie, Heugleville-sur-Scie, Saint-Hellier, Les Grandes-Ventes, Muchedent

- Muchedent → Auffay, Val-de-Scie (12 km)
RDV au Parc Canadien
Enregistrement au point de contrôle à partir de 19h30
Départ à 20h30

Les communes traversées sont : Muchedent, Torcy-le-Grand, Les Cent-Acres, Le Catelier, Cropus, Notre Dame du parc, Saint-Denis-sur-Scie.

Attention, une fois arrivés au ravitaillement de Muchedent, les participants ayant pris leur départ à Auffay, Val-de-Scie ne pourront repartir pour effectuer la 2ème portion du parcours (Muchedent – Auffay, Val-de-Scie) qu'à partir de 20h30.

* Certains parcours proposés étant linéaire, nous vous proposons un transport en bus sur réservation au-préalable avec un départ à 15h30 de Muchedent et à 18h30 au départ d'Auffay, Val-de-Scie.

Inscription par équipe de 2 à 10 personnes, sur le site internet (formulaire en ligne) ou auprès des bureaux de l'Office de Tourisme Terroir de Caux à Auffay, Val-de-Scie ou à Quiberville sur Mer.

Site internet : <http://www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com//>

Email : tourisme-auffay@terroirdecaux.net

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font au préalable en ligne sur le site internet de l'Office de Tourisme Terroir de Caux <http://www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com/> jusqu'au 6 mai 2025 à minuit sous réserve de places disponibles. Le paiement des droits d'inscription se fait par virement électronique sécurisé et sera confirmé par l'envoi d'un message électronique. L'inscription est définitive à réception du paiement. L'organisation ne procédera à aucun remboursement.

EMARGEMENT DE PRÉSENCE

Avant de prendre le départ, chaque participant doit se présenter au point de contrôle pour enregistrer sa présence et valider les démarches administratives. En cas de non présentation au départ, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Il s'agit d'une randonnée sans classement ouverte à toute personne en bonne santé sans contre-indication. Chaque équipe doit impérativement se présenter au bureau de contrôle pour enregistrer chaque participant avant de prendre le départ de la randonnée.

EQUIPEMENT

Pour votre confort il obligatoire de s'équiper d'une lampe frontale, d'un gilet réfléchissant, d'un téléphone portable et il est conseillé d'emporter des vêtements chauds et imperméables, une couverture de survie, de l'eau, un encas Et de vous munir d'un **gobelet** si vous souhaitez vous rafraichir au ravito ! (Pensons à la planète aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitos)

SÉCURITÉ

En cas d'urgence médicale, ou de blessure, les participants doivent appeler le numéro d'appel d'urgence remis le jour de l'événement et permettant de joindre un sauveteur secouriste présent sur la manifestation. En cas de force majeure, d'évènement climatique, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le tracé ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour les diverses causes citées précédemment, aucun remboursement ne sera possible.

DÉROULEMENT

Chaque équipe veillera à respecter les consignes de sécurité et le code de la route. En cas d'abandon, le participant doit avertir un membre de l'organisation puis retirer son dossard.

ASSURANCE

L'événement, c'est-à-dire la responsabilité de l'organisateur et des participants, est couvert par une assurance de responsabilité civile auprès de MMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident s'il le souhaite. Chaque participant doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile et être en mesure de la justifier sur simple demande. La responsabilité de l'Office de Tourisme sera dérogée par l'abandon du participant ou par décision de l'équipe médicale.

RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Les marcheurs doivent être prudents pour eux et pour les autres. Le code de la route, le code forestier, la propriété privée, les autres participants et l'environnement doivent être respectés. Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place par l'organisateur, ou marquage existant. Par sécurité, les chiens sont interdits étant donné la traversée du parc à loup à Rêve de bisons. Les participants de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable. L'organisateur, Communauté de Communes Terroir de Caux service Office de Tourisme et les communes traversées déclinent toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou équipements individuels personnels ou avec/sur un tiers.

DROITS À L'IMAGE

Les participants, par leur engagement, autorisent l'organisateur, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet, sa page Facebook et ses éditions, les photos et vidéos sur lesquelles ils figurent prisent lors de la manifestation.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles. Par notre intermédiaire, chaque concurrent peut être amené à recevoir des informations concernant nos animations et activités. Pour ne pas les recevoir, il suffit de nous écrire par mail en nous indiquant vos nom, prénom, adresse à l'adresse suivante : tourisme-auffay@terroirdecaux.net

En acceptant le présent règlement, je donne mon consentement explicite à la Communauté de Communes Terroir de Caux, service Office de Tourisme pour la collecte et le traitement de mes données personnelles. J'ai bien pris connaissance que ce consentement pourra être retiré à tout moment par demande écrite de ma part dans laquelle je préciserai si mes données doivent être modifiées ou effacées.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent règlement applicable lors de l'événement sera affiché au point de contrôle.

L'inscription vaut acceptation sans restriction de ce règlement.